

tourne en ridicule, le délégué critique M. Gardiner."

Je pense que des fonctionnaires du gouvernement ont essayé, en sous-main, d'atténuer la gravité du problème qui se pose actuellement aux cultivateurs de l'Ouest par suite du manque d'espèces. A mon avis, la situation a encore empiré. Je crois que les députés sont dans une certaine mesure intimidés par les méthodes à l'emporte-pièce du ministre du Commerce,—c'est ainsi que les qualifie un éditorial,—qui veulent étouffer toute opposition aux prêts bancaires proposés par le Gouvernement.

J'ai en main un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg, le 6 février 1956. Après avoir cité le hansard, l'article ajoute que M. Howe prévoyait une tentative d'obstruction. Plus loin, on lisait:

Il insiste pour que le projet de loi éminemment impopulaire qui prévoit des prêts bancaires soit approuvé avant tout examen de la mesure législative sur l'entreposage. "Nous avons entrepris de faire adopter une résolution très simple et tant qu'elle n'aura pas été adoptée, nous ne sommes pas prêts à examiner aucune autre résolution." Ce sont là ses propres paroles. En conséquence, il a fait dépendre le versement final à l'égard des livraisons de 1954-1955 de l'adoption de la loi visant les prêts bancaires,—projet qui n'a rien à voir aux paiements à l'égard du blé.

Le désir de M. Howe de faire adopter cette mesure impopulaire avec le moins d'ennuis possible pour le Gouvernement est fort compréhensible. Les cultivateurs de l'Ouest cependant feraient plus confiance à la mesure et au ministre s'il n'avait pas jugé nécessaire de recourir à des méthodes draconiennes pour obtenir l'approbation du Parlement.

Je tiens à dire pour ma part qu'il ne sera jamais question d'intimidation pour moi à la Chambre et je parle au nom de 98 p. 100 des cultivateurs de l'Ouest lorsque je dis qu'ils sont irrévocablement opposés aux prêts bancaires et au paiement d'intérêt sur leurs propres céréales. J'ai confiance au régime démocratique, plus peut-être que ne le faisaient parfois supposer les agissements dont nous sommes témoins de la part des gens d'en face. Cet après-midi, on a rappelé que le ministre de la Justice a dit à une réunion tenue dans sa propre province qu'il y avait deux méthodes, celles des prêts bancaires à 5 p. 100 d'intérêt et celles de prêts à un taux d'intérêt peut-être plus bas de la Commission canadienne du blé.

Le ministre de la Justice devrait, je pense, conférer avec son collègue le ministre du Commerce, car celui-ci nous a dit que si la Commission canadienne du blé entreprenait, comme nous le proposons, de consentir des avances aux cultivateurs, elle s'effondrerait. Le ministre de la Justice dit maintenant que la chose ne peut la ruiner mais la détruire en partie seulement. Il n'a pas dit du tout

[M. McCullough (Moose-Mountain).]

que la Commission canadienne du blé ne pouvait pas régler ce problème.

Par conséquent, je pense qu'il est faux de la part du ministre du Commerce, du ministre de l'Agriculture ou de qui que ce soit de dire que le gouvernement fédéral ne peut pas autoriser la Commission canadienne du blé à consentir aux cultivateurs des avances en espèces sans intérêt. Et maintenant, le ministre essaie de recourir aux pires menaces pour empêcher des députés de présenter la situation telle qu'elle est à la Chambre.

C'est avec les années que le principal problème s'est posé, non du jour au lendemain. Il ne s'est révélé au grand jour que parce que le déséquilibre entre le prix de revient et le prix de vente a atteint le point où il ne reste plus d'argent au cultivateur. Nous avons eu depuis cinq ans une production sans précédent de céréales dans l'Ouest du Canada, c'est vrai, mais il est vrai aussi que le revenu des cultivateurs de l'Ouest a beaucoup diminué, surtout en ces trois dernières années. J'aimerais citer à la Chambre les chiffres du Bureau fédéral de la statistique sur la baisse du revenu agricole en Saskatchewan durant les trois premiers trimestres des années 1953, 1954 et 1955. En 1955, il a été de 305 millions de dollars. En 1954, il avait été de 300.2 millions et en 1953, de 516.7 millions.

Voilà la situation. De 516.7 millions de dollars en 1953, il est tombé à 305 millions en 1955. De plus, le ministre de l'Agriculture a tendance à ne parler que du revenu en espèces du cultivateur de l'Ouest.

Il ne lui arrive à peu près jamais de donner le revenu net des cultivateurs de l'Ouest; je peux même dire qu'il ne l'a jamais donné, que je sache. Il cite le revenu en espèces, mais non le revenu net que touchent les cultivateurs de l'Ouest, alors que, somme toute, c'est le revenu net qui constitue le revenu réel.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, je demande la parole pour un fait personnel.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le ministre devrait attendre pour prononcer son discours.

Le très hon. M. Gardiner: Je demande la parole pour un fait personnel. Si mon honorable ami se donne la peine de vérifier l'article qu'il a cité au début de son discours, là où la *Free Press* rapporte ce que j'ai dit à Winnipeg, il verra que j'ai mentionné le revenu net et le revenu en espèces.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le rappel au Règlement n'était pas fondé.

Le très hon. M. Gardiner: Il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. Mon honorable ami prétend que je n'ai jamais cité le revenu